

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **MARDI 8 NOVEMBRE 2022 à 20h45**

Présents : Isabelle GOUSMAR, Christine CAMBOULIVES, Pascale DAL MASO, Emmanuel DEC, Florent FARAMOND, Mireille LAPORTE, Nathalie MAYBON-CHEMINEL, Maxime RAMON-GIACOMIN, Jean-Pascal RAYNAUD, Jacques ROUX, Marie-Christine SAUZARET, Valérie SÉRIÉ, Nancy SOURBIER, et Pierre THOMAS.

Procuration : Patrick GAY à Isabelle GOUSMAR.

Madame Nancy SOURBIER a été nommée secrétaire de séance.

1/ Approbation du dernier compte rendu

Signature du compte rendu du conseil municipal du 20 Septembre 2022.

Approuvé à l'unanimité

2/ Approbation de la charte d'utilisation de l'application mobile panneau Pocket.

La C3G propose de financer une application mobile d'information à toutes les Communes de la C3G. Ce sera une plateforme unique qui permettra à la C3G de communiquer mais également aux Communes de faire leur propre communication.

Après échanges, le Conseil Municipal décide le maintien de l'application Illiwap pour sa propre communication et d'adhérer à la charte de l'application Panneau Pocket pour la Communication de la C3G.

Approuvé à la majorité (12 voix)

3/ Convention de mise à disposition du service commun instruction ADS

La C3G a la compétence pour instruire les dossiers d'urbanisme. Cette prestation a un coût qui s'élève à environ 6 000 € cette année.

Madame le Maire propose de récupérer cette compétence pour retrouver une autonomie. L'instruction serait confiée à Madame Isabelle BARDOU qui se forme à cette compétence depuis plusieurs mois.

Le Conseil Municipal vote contre le renouvellement de cette convention.

Approuvé à l'unanimité

4/ Participation à la mise en concurrence de la protection sociale complémentaire par le CDG 31.

Afin de proposer aux agents de la fonction publique territoriale des tarifs de protection sociale complémentaire plus accessibles, le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31) va mettre plusieurs prestataires en concurrence.

Madame le Maire informe son Conseil que la Commune de MONTJOIRE ne propose pas de mutuelle à ses agents mais donne une participation mensuelle afin de les soulager.

Le conseil vote pour la participation à la mise en concurrence.

Approuvé à l'unanimité

5/ Attribution de compensation lié à la réforme des rythmes scolaires

La C3G exerce la compétence enfance notamment par la mise en œuvre des Accueils de Loisirs Associés à l'école sur l'ensemble du territoire. Cette réforme des rythmes scolaires a été mise en place durant le temps périscolaire et dont le coût a été intégralement supporté par la C3G.

Pour compenser les efforts financiers liés à la mise en œuvre de cette réforme, l'Etat a prévu une aide forfaitaire aux Communes possédant un groupe scolaire.

Cette participation s'élève à 8 460€ pour l'année 2022.

Approuvé à l'unanimité

6/ Attribution subvention UNSS Collège

Des Jeunes Montjoviens au Collège de Bessières vont participer à différents championnats.

Madame le Maire propose de participer au financement des déplacements avec une subvention de 800€.

Approuvé à l'unanimité

7/ Servitude de passage réseau assainissement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'acquisition de la parcelle N° 462 auprès de Mr CEOLIN Louis pour la mise en place de canalisation assainissement eaux usées, une servitude de passage aurait dû être créée concernant la partie de canalisations qui traverse la parcelle N° 474 et qui appartient à Mr CEOLIN.

Aujourd'hui Mr CEOLIN vend cette parcelle et il devient urgent de régulariser cette situation.

Madame le Maire propose de mettre en place cette servitude avant que la vente ne passe chez le Notaire.

Approuvé à la majorité (14 voix)

8/ Autorisation de signature de la convention territoriale globale (CTG)

Le territoire des Coteaux du Girou s'est engagé en septembre 2021 dans une démarche de co-construction de son projet social de territoire en partenariat avec la CAF de la Haute-Garonne, la MSA et les communes du territoire.

Afin de pouvoir élaborer la Convention Territoriale Globale (CTG), qui est une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif l'élaboration d'un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, un diagnostic territorial et partagé avec les partenaires concernés a été réalisé par le Groupe Elan.

La CAF de la Haute-Garonne, la MSA, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et les 18 communes qui la composent, sont cosignataires de la CTG.

Le Conseil Municipal vote pour l'autorisation de signature de la convention.

Approuvé à l'unanimité

9/ Révision des loyers

La Commune de MONTJOIRE propose plusieurs logements à la location. Les baux ont une clause annuelle de révision de loyers.

La DGFIP s'est aperçue que cette clause n'avait pas été appliquée depuis 2019. Suite à leur restructuration et la mise en ordre de leurs services, la DGFIP a mis les loyers sur un compte d'attente en attendant que la Commune fasse un rappel aux locataires.

Madame le Maire et son Conseil soulève la difficulté de la mise en place d'une telle mesure.

Madame le Maire propose de faire une délibération annulant cette révision de loyers de 2019 à 2022 et d'appliquer la révision à partir de 2023.

Approuvé à l'unanimité

10/ Recensement

Le recensement aura lieu du 18 Janvier 2022 au 19 Février 2022.
Cécile BELLEYME sera le coordonnateur communal.
Dorothee DUBARD et Laura DAL MASO seront agent recenseur.

L'Etat donne une dotation de 2 400 € qui sera à répartir entre les 3.

Approuvé à l'unanimité

11/ Questions diverses

- Sécheresse : Le dossier demande de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse de cet été va être déposé en Janvier. La réponse de l'Etat arrivera probablement au mois d'Avril. Si la Commune de MONTJOIRE est reconnue comme sinistrée, les administrés auront 10 jours pour se manifester auprès de leur assurance habitation.
- Baptême Republicain : A ce jour, la Commune de MONTJOIRE offre un diplôme aux Petits Baptisés.
Pour information, la Commune offre un bouquet de fleurs et un stylo aux mariages et un panier garni pour les PACS.
Madame le Maire propose d'offrir un fanion brodé pour les enfants baptisés.
- Madame le Maire se rendra à Courège le 5 Décembre 2022 pour signer avec la gendarmerie la « convention de mise en danger ».
- Vœux du Maire : 13 Janvier 2023 à 18h30.
- Remise de diplômes aux Jeunes Montjoviens : 9 décembre à 19h.
- Repas de fin d'année : Agents, élus et conjoints : le 16 Décembre 2022 à 19h.
- Eclairage Commune : L'intensité électrique de l'éclairage sera baissée de 50% sur l'hypercentre du village. Le reste de la Commune sera éteint de minuit à 5 heures.
Par ailleurs, un certain nombre de lampadaires doivent être changés pour passer à un éclairage LED.
2 caméras infrarouge seront installées : au Vidalot et à l'Eglise.
Maintien des décorations de Noël.
- Ordures ménagères : Le regroupement des ordures ménagères à la Chapelle sera supprimé. Les habitants auront leur bac individuel.
Les récup 'verre et papiers situés au foot et au Vidalot seront semi-enterrés.
- Salle des Fêtes : Suite à des difficultés de mise en œuvre de la future salle des fêtes, un nouveau lieu doit être envisagé. Monsieur RAYNAUD informe d'une visite d'un architecte jeudi 10 novembre 2022 à 15h pour discuter des nouvelles possibilités.
- Informatique : L'informaticien de la Commune a proposé de reconditionner de vieux ordinateurs (qui seraient donnés), pour renouveler les ordinateurs obsolètes de l'école. La Commune fournirait de nouveaux disques durs.
- Téléthon : 3 Décembre 2022. Sont prévus : des tours de voitures de rallye et de prestige, des animations par les associations du club (danse, gym, Petits Montjoviens), participation de l'Association culturelle, tombola, repas du soir (aligot saucisse), et une association viendra faire un concert.
- Marché Noël : 10 Décembre 2022 de 15h à 18h. Sont prévus des cosmétiques, jouets en bois, miel, bijoux, crêpes.

La séance est levée à 23H09